

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente-et-un mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Caroline SOTTY a donné pouvoir à Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Olivier SOTTORIVA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF.

Absents : /

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 4
. Suffrages exprimés	: 27

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE FUMEL AU S.I.V.U. DU CHENIL
FOURRIÈRE DE LOT-ET-GARONNE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a, en séance du Conseil Municipal du 14 février 2025, approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne, suite à la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la communauté de communes de Porte d'Aquitaine.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués de la commune de Fumel au S.I.V.U. du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne, à raison d'un titulaire et d'un suppléant pour la commune de Fumel.

S'est portée candidate pour être déléguée titulaire

Madame Sylvie LESCOUZÈRES

S'est portée candidate pour être déléguée suppléante

Madame Céline STREIFF

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. procède comme suit à l'élection des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne :

Votants : 27
Exprimés : 27
Blancs : 0

Ont obtenu

Candidate titulaire	Voix
Madame Sylvie LESCOUZÈRES	27

Candidate suppléante	Voix
Madame Céline STREIFF	27

Est élue déléguée titulaire

Madame Sylvie LESCOUZÈRES

Est élue déléguée suppléante

Madame Céline STREIFF

2. acte que la présente délibération sera transmise au Président du S.I.V.U. du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 31 mars 2026



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par



Marion BRIGNOLL, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).